

## PERSONNES HANDICAPÉES

## Attribution de la PCH : Handéo analyse les critères de décision des MDPH

Dans son dernier baromètre Handéo'scope, l'Observatoire national des aides humaines d'Handéo met en lumière « la diversité des fonctionnements des maisons départementales des personnes handicapées » (MDPH) dans le traitement de la prestation de compensation du handicap (PCH) « aides humaines » (1). Pour cela, l'observatoire a, entre mars et décembre 2016, sollicité l'ensemble des MDPH pour qu'elles lui transmettent leur rapport d'activité 2014, ce qu'ont fait 60 % d'entre elles. Il en a d'abord extrait des données sur les délais de traitement des demandes de PCH, de 5,7 mois en moyenne, avec cependant

« une grande variabilité d'un département à l'autre », sur le montant moyen attribué mensuellement pour les aides humaines (806 € en 2011, 857 € en 2012 et 841 € en 2013 et 2014) et sur le taux d'accord de la PCH qui peut, lui, varier de 27 % à 79 %, avec, là encore, de grandes disparités.

### Contraintes organisationnelles

L'étude s'est ensuite intéressée au fonctionnement des MDPH : les équipes d'instruction administrative sont principalement structurées par âge du demandeur et par pôle géographique, mais aussi parfois par type de demande, de déficience, ou encore en fonction du projet de vie (orientation professionnelle, scolaire, en

Dans son dernier baromètre, Handéo analyse les données des MDPH relatives au volet « aide humaine » de la PCH. L'objectif est de mieux adapter les outils d'évaluation utilisés, qui reconnaissent difficilement les besoins des personnes en situation de handicap psychique.

établissement social et médico-social...). « Il est également possible que l'équipe d'instruction ne soit structurée par aucune règle », relève Handéo. Dans certaines MDPH, elle participe également à l'équipe pluridisciplinaire et à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). La configuration des équipes pluridisciplinaires chargées de l'évaluation des besoins, elle, ne s'inscrit pas uniquement dans des « logiques d'expertise », mais constitue aussi, « pour une large part, une réponse à des contraintes organisationnelles ». Par exemple, une MDPH va recourir à un gériatre dans une équipe « enfant » ou à un médecin du travail pour traiter des demandes de PCH logement. Lors des évaluations, « le GEVA [guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées] est l'outil principalement utilisé », mais pas par toutes les équipes ou seulement partiellement. En outre, « cet outil n'est pas forcément adapté pour prendre en compte les dysfonctionnements liés à des troubles psychiques ou cognitifs ». La plupart des MDPH ont par ailleurs « simplifié le GEVA ou l'ont adapté en fonction de la situation de handicap ou de la demande » et, en complément, elles utilisent des outils d'aide à l'évaluation ainsi que « des fiches de synthèse qui servent de lien entre l'équipe pluridisciplinaire et [celle] qui instruit le dossier au niveau administratif », mais aussi avec la CDAPH.

### Cinq actes essentiels

Toute une partie de l'étude est consacrée aux critères d'attribution du volet « aides humaines » au titre de la PCH. Pour y avoir accès, la personne doit au préalable être éligible à la PCH dans son

### En bref

**Intitulé « Vie affective et sexuelle et handicap »**, un site Internet a été lancé par le CREAI (Centre régional d'études, d'actions et d'informations) Bourgogne Franche-Comté. Son objectif est de répondre aux questions que peuvent se poser sur ce thème les personnes handicapées, leurs proches et les professionnels qui les accompagnent. « Il est issu d'un travail collaboratif entre le CREAI et le service prévention de la Mutualité française Bourgogne Franche-Comté et représente

l'aboutissement d'un travail sur la [vie affective et sexuelle] développé dans 92 établissements médico-sociaux de Bourgogne. » Rappelant qu'il existe « peu de ressources en ligne, indépendantes, fiables et adaptées » sur cette question « primordiale », ce portail se présente comme « un site de référence unique et adapté aux interrogations de chacun ». Ses contenus abordent le respect de la vie privée, les droits, les abus, la parentalité, la vie de couple, le corps et le désir, la prévention des infections sexuellement

transmissibles, le consentement... Par ailleurs, « une attention particulière a été portée sur l'optimisation du site » pour que toute personne y ait accès, quels que soient sa situation, ses difficultés (visuelles, auditives, mentales, motrices...) et son matériel. Il respecte les normes de visualisation par l'intermédiaire de synthèses vocales ou d'afficheurs braille et devrait, « dans les mois à venir », être amélioré avec l'ajout de vidéos en langue des signes française et de traductions audio. • [www.vas-handicap.fr](http://www.vas-handicap.fr)